



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3799^e séance

Vendredi 11 juillet 1997, à 21 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Osvald	(Suède)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Wang Xuexian
	Costa Rica	Mme Incera
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Matuszewski
	Portugal	M. Soares
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond

Ordre du jour

La situation au Cambodge

La séance est ouverte à 21 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Cambodge

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité est gravement préoccupé par l'évolution récente de la situation au Cambodge — notamment la violence — qui a pour effet de mettre en danger la poursuite du processus de paix, et appelle à une cessation immédiate des combats.

Le Conseil réaffirme qu'il importe de respecter les principes de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Royaume du Cambodge.

Le Conseil demande à toutes les parties de respecter pleinement les engagements qu'elles ont contractés en vertu des Accords de Paris sur le Cambodge. Il les prie instamment de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et par la voie d'un dialogue politique inspiré par l'esprit de réconciliation nationale.

Le Conseil demande à nouveau aux parties d'assurer le fonctionnement sans heurts des institutions constitutionnelles.

Le Conseil condamne tous les actes de violence et demande à toutes les parties d'assurer la sécurité des personnes et de respecter les principes et les règles du droit humanitaire.

Le Conseil rappelle au Gouvernement cambodgien qu'il s'est publiquement engagé à ce que des élections législatives libres et régulières aient lieu en mai 1998. Il souligne l'importance de ce processus électoral.

Le Conseil salue et appuie tous les efforts visant à promouvoir le dialogue entre les parties, notamment ceux déployés par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et les autres États signataires des Accords de Paris sur le Cambodge.

Le Conseil demeurera saisi de la question.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1997/37.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 35.